

|   |   |                 |
|---|---|-----------------|
| République française<br>COTE D'OR<br><b>Commune de CRÉANCEY</b><br>21320 CRÉANCEY<br>Téléphone: 03 80 90 89 28<br>Télécopie: 03 80 90 89 71<br>e-mail : mairie.creancey@orange.fr | <h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU<br/>CONSEIL MUNICIPAL</h1> | <b>D2021-30</b> |
|---|---|-----------------|

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

|                          |                |   |   |
|--------------------------|----------------|---|---|
| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b> |                |   | Le 10 décembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire<br><b>Etaient présents:</b><br>CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, <del>LUCOTTE Jean-Marc</del> , CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, <del>CHARREAU Samuel</del> , DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,<br><b>Procuration :</b><br><b>Absents :</b> CHARREAU Samuel, LUCOTTE Jean-Marc.<br>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.<br><b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline |
| Afférents<br>au Conseil  | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |   |
| 15                       | 15             | 13  |   |

**Date de la convocation**  
 02/12/2021  
**Date d'affichage**  
 13/12/2021

### OBJET : SIGNATURE MARCHE REHABILITATION INTERIEURE – CHAPELLE DE PANTHIER

Vu l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
 Vu le décret n°2019-259 du 25 mars 2019 relatif aux marchés publics ;  
 Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (Loi ASAP) ;

Monsieur le maire rappelle que le projet de réhabilitation de la chapelle de Panthier a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations :

- D2017-49 relative à la convention entre la commune de Créancey et la Fondation du Patrimoine ;
- D2020-35 concernant l'avenant de la convention signée le 31 décembre 2018 ;
- D2021-04 pour le choix des sociétés APGO Architecture et Patrimoine et Cécibat pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
- D2021-05 pour solliciter des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat ;

Monsieur le maire,

- Informe les conseillers que la collecte de fonds avec la fondation du patrimoine a permis de récolter plus de 32 000€ et que cette collecte sera abondée par une participation de la fondation du patrimoine de 5 760€. Le Conseil Départemental a accordé une subvention. L'octroi de la DETR par l'Etat n'est pas encore connu, le dossier a été déposé et est en instruction.
- Précise que le marché a été divisé en 3 lots :
  - Lot n°1 Maçonnerie, Charpente, Couverture et Menuiserie ;
  - Lot n°2 Plâtrerie ;
  - Lot n°3 Vitraux ;
- Présente les devis reçus en précisant que la consultation pour le lot n°3 est toujours en cours.
- Propose de retenir les entreprises suivantes :
  - Lot n° 1 : BHF pour un montant de 47 184.40€ HT.
  - Lot n°2 : Grand Paris Rénovation pour un montant de 29 925€ HT.
- Indique également qu'il convient de signer un marché pour la mission de coordination en sécurité et protection de la santé et propose de retenir la proposition de C SPS Prévention représentée par M. Pineau Jean-Luc pour un montant de 975€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RETIENT l'entreprise BHF, pour le lot n° 1 d'un montant de 47 184.40 € HT et l'entreprise Grand Paris Rénovation pour le lot n°2 d'un montant de 29 925€ HT ;

- 
- RETIENT la proposition financière déposée par C SPS Prévention représentée par M.Pineau Jean-Luc pour un montant de 975€ HT;
  - AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT



Annule et remplace la précédente délibération visée le 13/12/2021

Envoyé en Sous-Préfecture de Beaune le 20/12/2021  
Reçu en Sous-Préfecture de Beaune le 20/12/2021  
Affiché le 20/12/2021  
Identifiant Acte: 021-212102107-20211210-D2021\_301-DE